

**Demande de renseignement no. 1 du
Coordonnateur de la fiabilité à l'entité RTA**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DU COORDONNATEUR DE LA
FIABILITÉ À L'ENTITÉ RTA**

Impact de l'entité RTA sur l'Interconnexion du Québec

Référence : C-RTA-0018, paragraphes 13, 44 et 45

« Malgré que les apports hydriques des dernières années aient été très supérieurs à la normale (apports moyens historiques), RTA demeure un acheteur net d'énergie car sa capacité de génération moyenne annuelle est inférieure à sa charge moyenne totale. »

« En effet, basé sur un historique des apports hydriques de 1943 à 2017, RTA a toujours été un acheteur net d'énergie; RTA l'est toujours aujourd'hui. »

« Ce constat est bien démontré par la Figure 1 « Comparaison de la charge moyenne totale à la capacité de génération moyenne annuelle 2002-2018 » reproduite à la page suivante. »

1. Veuillez expliquer pourquoi la « génération moyenne annuelle » pour les années 2011 à 2017 (Figure 1) n'a pas augmenté alors que les apports «hydrologiques» des années 2011 à 2017 (Figure 2) ont augmenté?
2. Veuillez spécifier comment l'entité RTA définit la « génération moyenne annuelle » ? En particulier, spécifiez si la « génération moyenne annuelle » pour une année est la somme des productions réelles des centrales de l'entité RTA pour cette année ?
3. Veuillez spécifier comment l'entité RTA définit la « charge moyenne annuelle » ?
4. Veuillez déposer les données d'exportation et d'importation nette en MWh pour les années 2016 et 2017 du réseau RTA vers les installations HQT, soit la somme de la production de l'entité RTA moins la somme de la charge de l'entité RTA (excluant toutes les charges non-RTA) pour ces deux années.

Impact de la norme MOD-031-2 sur l'entité RTA

Référence : C-RTA-0018, paragraphe 25 et tableau

5. Est-ce que l'entité RTA a, par l'entremise de relations avec d'autres entités ou par ses propres installations de mesurage, des mesures de l'énergie ou de la puissance consommée par ses propres charges et par les clients industriels de HQ raccordés à son réseau ? Veuillez décrire l'acquisition de données pour ces mesures et fournir des explications sur les données obtenues.

Référence : C-RTA-0018, paragraphes 60, 62 et 63

« RTA a toujours traité les données historiques de ses groupes de production de manière confidentielle et privilégiée et il importe que ces données demeurent confidentielles. »

« Les mécanismes mis en place décrits par le Coordonnateur dans sa Réponse à la DDR de RTA ne répondent pas complètement [*sic*] aux préoccupations de RTA, d'où l'importance accrue que ces données confidentielles ne soient pas obligatoirement transmises par RTA. »

« ...il y a un risque que l'information confidentielle circule et que le Coordonnateur et les autres divisions d'Hydro-Québec aient accès à cette information, de manière implicite ou explicite, ce qui serait extrêmement nuisible pour RTA. »

6. Précisez quelles sont les informations que l'entité RTA définit comme étant « confidentielles ».
7. Veuillez préciser si ces informations confidentielles sont reliées aux données électriques ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi ces données sont confidentielles.
8. Veuillez préciser si ces informations confidentielles sont reliées aux intérêts commerciaux de l'entité RTA, par exemple, à sa production d'aluminium ou à ses achats et ventes d'électricité ou de services d'électricité.
9. Veuillez préciser si l'entité RTA est un utilisateur du réseau de transport d'électricité d'HQT?